

Le 25 août 2009

De : Nick Maltais
766-850, Ernest-Gagnon
Québec (Qc) G1S 4S2
Courriel : nickmaltais@videotron.ca

A : M^{me} Anik Laplante, secrétaire de la Commission des affaires sociales

M É M O I R E

Présenté dans le cadre de la consultation générale sur le RRQ.

Madame,

Faisant suite à la conversation que j'ai eue avec monsieur Dany Henley, je vous sou mets ci-après une courte réflexion sur la retraite et les différents régimes inhérents.

Depuis 2001, j'essaie de soulever une discussion sur la pertinence de continuer ces régimes de retraite dans leur forme actuelle. Je n'y arrive pas facilement mais je persiste à croire qu'un jour il faudra bien qu'on s'arrête sur le problème que je vous sou mets ci-après.

Je ne reprendrai pas la totalité du mémoire et des informations qui entouraient le document déposé à la commission sur le déséquilibre fiscal en 2001 et ensuite au ministre Séguin lors de sa consultation populaire sur les finances du Québec en 2004. Ce document est encore présent sur le site de la commission et il serait inutile de le répéter. Je me contenterai de déposer une mise à jour de certains documents supports afin de centrer l'attention sur le principal, à savoir une solution au problème du renforcement du RRQ par un réaménagement des régimes de retraite existants.

J'irai sans doute entendre quelques débats lors de la consultation mais j'espère qu'on m'accordera un peu de temps pour ajouter verbalement quelques éléments additionnels à ceux que vous retrouverez plus loin.

Nick Maltais

Lien utile : <http://www.desequilibrefiscal.gouv.qc.ca/fr/memoire/pdf/m33.pdf>

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE RÉVISION DU RRQ

Nick Maltais

Selon qu'ils soient pauvres ou bien nantis, si on parle de revenus de retraite, les citoyens ne jouissent pas tous des mêmes avantages. Le petit salarié, environ 86% des travailleurs du Québec (annexe 1), devra se contenter du RRQ diminué parce que son salaire n'atteint pas le maximum du programme et en plus, son revenu de RRQ sera diminué de 30% s'il le prend à 60 ans. Plus tard, il recevra la pension du fédéral et on lui versera un supplément pour lui permettre de survivre. Il n'a jamais eu les moyens d'accumuler des REER.

Le gros salarié aura son RRQ complet et, dans la plupart des cas, un FPE, parfois une prime de séparation plus ses REER et maintenant un CELI. En fait, ces gens bien nantis reçoivent tellement d'argent de toute part qu'ils ne retirent pas leurs REER à cause de l'impact fiscal et c'est ainsi que les gouvernements rêvent encore du jour où les impôts dus sur les REER depuis bientôt 40 ans seront encaissés. Le déséquilibre des dépôts versus les retraits est de plus en plus grand (annexe 2) sans tenir compte des pertes fiscales futures consécutives aux centaines de milliards de pertes boursières des Nortel, JdsUniphase, Cisco....qu'on a connues en 2000 et celles de la crise boursière actuelle.

C'est ainsi que des impôts dus mais reportés pour un total que j'estime à plus de 50 milliards juste pour le Québec sont devenus à jamais des impôts oubliés qui ne seront jamais payés. On s'attarde sur les déboires récents de la caisse de dépôt mais on oublie celle-là

Quelques faits sur d'autres pays.

Aucun autre pays au monde n'offre à ses citoyens les plus riches, cette possibilité de «leur prêter de l'argent sans intérêt pendant trente ans» comme disait la publicité de Household Finance pour inciter les gens à emprunter pour exercer leur droit sur les REER.

Aux Etats-Unis, les contributions à l'IRA-401K sont limitées à 3000\$ en 2003 ou 3500\$ si vous avez 50 ans. Depuis 1997 et par le «Tax Relief Reconciliation Act de 2001» le gouvernement américain a voulu augmenter ces limites mais pour les 50 ans et plus seulement et en introduisant un nouveau type de compte de retraite individuel comportant une nouvelle disposition appelée Roth IRA ou IRA non déductible. Il y a donc maintenant aux Etats-Unis quatre options de comptes individuels de retraites (annexe 3) dont trois ne sont pas déductibles et dont les avantages fiscaux sont reportés au retrait. Sans tambour ni trompette, cette disposition a permis aux Etats-Unis d'effacer en 4 ans leur ancienne dette de quelques trillions de dollars.

En Angleterre, plus aucune déduction pour les comptes individuels de retraite n'est permise et les avantages fiscaux du ISA, sont reportés à la retraite.

En France, ils ont étudié le programme canadien des REER et ont décidé de ne pas embarquer dans cette aventure périlleuse.

La situation canadienne.

Le total des dépôts accumulés dans les REER avec les rendements aussi non imposés doit atteindre en 2003, selon mon estimation, environ 2 trillions de \$ pour l'ensemble du Canada. Pour le Québec, on peut l'estimer à environ 500 milliards (tableau 7) Sans doute qu'une recherche plus poussée permettrait de préciser ce montant mais le problème, c'est qu'on a oublié de mettre en place un mécanisme de suivi de la capitalisation accumulée du programme.

En d'autres mots, le Canada et les provinces ne savent pas combien leurs citoyens doivent en impôts reportés sur les REER.

Un article paru dans un journal (annexe 4) établissait cette somme à plus de 1000 milliards en 1999. Imposé à 50%, ceci veut donc dire que plus de 1 trillion de \$ d'impôts n'ont pas été payés.

La dette brute d'Ottawa s'élève à 638 milliards en avril 2000. Le coût d'intérêts et d'administration de cette dette monstrueuse est d'environ 70 milliards. Après quelques années de stabilisation, le bal est maintenant reparti!

Pour le gouvernement canadien, les REER ont une autre utilité soit celle de **diminuer ses surplus et ainsi éviter d'augmenter ses contributions aux provinces. Le gouvernement Chrétien, en haussant le plafond des REER, à diminué ses revenus de 3 milliards donc ses surplus donc ses contributions.**

La situation québécoise.

La part des Québécois dans les REER accumulés doit atteindre facilement les 500 milliards comme démontré par l'annexe 7. L'impôt dû sur ces sommes est donc équivalent à la dette du Québec soit environ 150 milliards. Si cette dette était payée, **c'est une première tranche d'environ 8 milliards de \$ comme marge de manœuvre annuelle et récurrente qui serait ainsi crée** par l'élimination du cout de la dette.

Le Québec pourrait doubler ou tripler le RRQ pour moins d'un milliard \$ et assurer ainsi un minimum décent pour la retraite aux millions de Québécois autres que les quelques 110 000 citoyens mieux nantis qui gagnent plus de 100 000\$ et qui ne peuvent même pas retirer leur REERs à la retraite ayant déjà trop de revenus.

On ne parle pas ici des programmes enregistrés de retraite comme le RREGOP. Ces derniers sont la source de toutes sortes de manipulations indécentes permettant aux employeurs de voler littéralement les employés-retraités. C'est ainsi que le gouvernement du Québec a prétendu un surplus actuariel des fonds de pension pour se justifier de diminuer les contributions des employés. Ceci lui a permis, lors des dernières négociations de satisfaire les employés en augmentant leur revenu net sans avoir à augmenter leur salaire brut pour ce faire.

En plus, aucune indexation n'est appliqué sur les rentes si l'indice du coût de la vie n'excède pas 2.5% Sauf que le nouveau gouvernement sera maintenant pris avec 2 problèmes lors de la prochaine négociation : renflouer le fonds de pension et accorder un rattrapage aux employés.

La réingénierie des programmes de retraite.

Comme les pays civilisés du monde, les Etats-Unis, l'Angleterre, la France et d'autres il est temps de procéder à la modernisation des programmes de retraite dépassés du Canada et des provinces pour permettre aux moins bien nantis de ne plus être surexploités au point de vue fiscal.

Récupérer les prêts fiscaux qui ont engendré la totalité de la dette actuelle du gouvernement par un programme pour rembourser cette dette. Ainsi, les surplus récurrents résultant de l'élimination du coût du service de la dette d'environ 8 milliards de \$ par an comme dit plus haut se dégageront rapidement pour permettre de régler l'impasse.

Un Fonds Individuel d'Épargne Retraite libre d'impôt.

Les nouveaux programmes incitatifs quels qu'ils soient n'ont plus l'avantage d'éluder ou de repousser l'échéance fiscal vers un futur nébuleux. Le plus bel exemple est sans doute le programme d'épargne étude (REEE) dont les avantages fiscaux sont accordés au retrait et non au dépôt et un contrôle serré de l'utilisation des fonds et de l'évolution du capital est en place. Il y a des incitatifs bien sûr mais on garde le contrôle et ces incitatifs sont réversibles.

Le nouveau CELI est un autre exemple de la nouvelle tendance fédérale quoique timide!

On l'a dit plus tôt, il y a suffisamment d'impôts dus dans les REER pour payer la majorité des dettes canadiennes. Si tel était le cas, le fédéral pourrait réduire les impôts de façon plus importante sur le plan individuel que les économies actuelles des REER. **En fait, le fédéral pourrait restituer aux provinces le champ de l'impôt sur les revenus.**

Le problème dans tout cela, c'est que cette évasion fiscale a ni plus ni moins créé la dette directe du Québec et que ça ne rapporte rien de plus à l'individu déposant qu'un Fonds Individuel d'Épargne Retraite libre d'impôt où il aurait payé ses impôts sur le capital déposé. Les intérêts gagnés pourraient être exemptés lors du retrait dans certaines conditions ce qui serait l'avantage du programme et permettrait son contrôle. Le tableau qui suit en fait la démonstration basé sur un taux de rendement composé de ~ 8% et d'un taux d'imposition marginal de 50%. Jerry White, auteur financier bien connu et professeur d'économie à l'université de Toronto disait en janvier 2001 (annexe 5) que la pire bêtise d'un propriétaire d'entreprise était de bâtir son régime d'épargne retraite additionnel aux régimes publics sur un REER.

Comparaison du rendement à la retraite d'un régime d'épargne à impôt reporté avec un régime d'épargne à impôt prépayé :

	REER	FIER(CELI)
Montant disponible pour épargne-retraite	2 000\$	2 000\$
Impôt payé:	<u>Nil</u>	<u>1 000\$</u>
Montant investi dans un fonds	2 000\$	1 000\$
Montant cumulé après 27 ans (règle 72)	16 000\$	8 000\$
Impôt payable sur retrait:	8 000\$	Nil
Revenu net	8 000\$	8 000\$

Si le Québec ne réagit pas en priorité comme il l'a fait dans l'établissement de la Caisse de dépôt dans les années 60, il se fera englober par le futur régime fédéral. En effet, le ministre des finances avait déjà mis en place dès 2000 un comité pour l'étude des REIP. Cette disposition a été confirmée dans un budget fédéral (annexe 6) et l'objectif est maintenant de trouver un mécanisme permettant à Ottawa de contrôler les liquidités ainsi générées à la place des provinces.

Cette marge de manœuvre pourrait être utilisée pour régler le problème de capitalisation du RRQ en particulier et permettre une diminution importante des impôts tout en augmentant les cotisations courantes au RRQ.

Si on utilise le même exemple que plus haut:

Montant cumulé dans le REER:	16 000\$
Impôt reporté payable au retrait :	8 000\$
Réduction incitative d'impôt de 20% pour transfert:	-1 600\$
Montant net d'impôts payés aux gouvernements	6 400\$
Montant net dans le CELI non imposable au retrait :	9 600\$

TOUT LE MONDE Y GAGNERAIT.

Cette nouvelle approche de la préparation de la retraite permettrait sans doute de rétablir un certain équilibre entre les différentes couches de contribuables au Québec. Si Ottawa ne veut pas envisager une solution du genre permettant de régler le problème de la dette, alors **que Québec agisse unilatéralement en créant son propre système d'enregistrement de fonds de retraite tenant compte comme aux Etats-Unis de toutes les options retenues par un citoyen.**

En conséquence de cette décision, le Québec jouirait à court terme soit un an ou deux d'un surplus récurant d'environ 10 milliards de \$. Selon ses politiques, il pourraient affecter ces surplus d'abord à ses priorités de mise à jour des programmes pour ensuite faire profiter les citoyens d'une réduction massive des impôts.

Bien sûr, les 7 Banques vont crier fort! On ne se fait pas soutirer des centaines de milliards sans que ça grinche quelque part!! Mais ils ont toujours les CRI, cette loi inique qu'Ottawa a mise en place pour leur permettre de refuser à un épargnant la permission de retirer ses fonds selon sa volonté ce qui ne respecte pas selon moi la charte des droits et libertés. Mais un programme de prêt stabilisateur offert par le Québec à ces institutions leur permettrait sans doute de mieux digérer la pilule.

Bien sûr aussi, ça peut faire des remous dans certains paradis fiscaux comme les Seychelles mais....

Je me permettrai en terminant de citer à peu près je m'en excuse Henri Bergson : Il y a deux morales : La publique pour tous et la privée pour quelques-uns. C'est ainsi que les 110 000 mieux nantis du Québec qui gagnent 100 000\$ et plus pourraient se dire qu'ils ont payés honnêtement leurs impôts dus avant de mourir en paix.

Je me permettrai aussi de rappeler une réflexion que j'ai entendu de monsieur Robert Dutil lors d'une campagne électorale : Il va falloir que les riches acceptent de payer des impôts raisonnables sinon ça va être gênant tantôt...

Merci pour votre patience et pour avoir entendu un simple citoyen qui observe et qui se questionne.

Nick Maltais

Près de 90 % des déclarations sont produites par les contribuables ayant un revenu inférieur à 50 000 \$. La grande majorité de ces contribuables a utilisé le régime d'imposition simplifié puisque celui-ci avantage les contribuables à revenus plus faibles qui utilisent peu les dépenses fiscales. Les contribuables ayant un revenu supérieur à 50 000 \$ produisent quant à eux 14 % des déclarations, dont près de 60 % sont produites à partir du régime d'imposition général.

Tableau 5

Nombre de déclarations selon le régime d'imposition utilisé et la tranche de revenu total
Québec – 2001

Tranche de revenu total	Nombre en milliers			En pourcentage du total			En pourcentage par tranche de revenu		
	Simplifié	Général	Total	Simplifié	Général	Total	Simplifié	Général	Total
Moins de 20 000 \$	2 658	94	2 752	47,7	1,7	49,4	96,6	3,4	100,0
20 000 \$ à 29 999 \$	808	92	901	14,5	1,7	16,2	89,8	10,2	100,0
30 000 \$ à 49 999 \$	740	403	1 143	13,3	7,2	20,5	64,7	35,3	100,0
Sous-total - moins de 50 000 \$	4 207	589	4 795	75,4	10,6	86,0	87,7	12,3	100,0
50 000 \$ à 99 999 \$	292	377	669	5,2	6,8	12,0	43,6	56,4	100,0
100 000 \$ et plus	39	73	111	0,7	1,3	2,0	34,8	65,2	100,0
Sous-total - 50 000 \$ ou plus	330	450	780	5,9	8,1	14,0	42,4	57,6	100,0
Total	4 537	1 038	5 576	81,4	18,6	100,0	81,4	18,6	100,0

Photo de la page 10 du document
apparaissant sur le site du MF

Annexe 2

ÉVOLUTIONS DES DÉPÔTS ET RETRAITS DE REER AU QUÉBEC (000\$)

	1991	1992	1993	1994	1995
Retraits:	831 966 \$	836 254 \$	922 748 \$	995 878 \$	986 851 \$
Dépôts:	2 711 792 \$	2 998 631 \$	3 263 882 \$	3 712 647 \$	4 276 759 \$
Excédents dépôts:	1 879 826 \$	2 162 377 \$	2 341 134 \$	2 716 769 \$	3 289 908 \$
% des retraits:	30.68%	27.89%	28.27%	26.82%	23.07%

	1996	1997	1998	1999	2000
Retraits:	1 092 292 \$	1 160 476 \$	1 459 803 \$	1 584 803 \$	1 678 373 \$
Dépôts:	4 724 585 \$	5 284 967 \$	5 414 487 \$	5 869 165 \$	6 513 259 \$
Excédents dépôts:	3 632 293 \$	4 124 491 \$	3 954 684 \$	4 284 362 \$	4 834 886 \$
% des retraits:	23.12%	21.96%	26.96%	27.00%	25.77%

	2001	2002
Retraits:	1 446 396 \$	1 525 214 \$
Dépôts:	6 295 085 \$	6 082 214 \$
Excédents dépôts:	4 848 689 \$	4 557 000 \$
% des retraits:	22.98%	25.08%

Source: Statistiques sur le revenu du Canada, tableau de base #5
Toutes les déclarations par provinces.

Investment type

Annexe 3

Four types of investment options exist:

- **Deductible IRA.** This account allows an investor to make annual tax-deductible contributions of \$3,000. Contributions and accumulated earnings are not taxed until withdrawn, which must begin at age 70-1/2.
- **Nondeductible IRA.** This account allows an investor to contribute to a regular IRA after paying income taxes. When the money is withdrawn, the investor only owes taxes on accumulated earnings since he or she has already paid taxes on the contributions. Withdrawals must begin after the investor reaches age 70-1/2.
- **Roth IRA.** Similar to nondeductible IRAs, contributions to a Roth IRA are funded with after-tax dollars. If an investor has the account for at least five years and is age 59-1/2 or older, the entire amount can be withdrawn tax-free. Roth IRAs do not have required minimum distributions, which allows investors to keep their money in the account.
- **Taxable investment.** There are no tax deductions or deferrals for investments in a taxable account.

Lump sum at retirement, before-tax

Accumulated value of your IRA contributions and earnings, before taxes

Annexe 4

En 1999, l'épargne-retraite privée dépassait 1000 milliards \$ au Canada

■ OTTAWA (PC) — Selon Statistique Canada, l'épargne-retraite privée représentait 29% des «avoirs globaux des familles» en 1999.

Ce coussin arrive aussitôt après la maison, qui demeure le bien le plus important, avec 32% de l'ensemble du patrimoine. L'épargne-retraite privée dépassait les 1000 milliards \$ au pays en 1999, indiquait hier l'enquête sur la sécurité financière (ESF).

L'agence fédérale montrait ainsi un premier portrait complet de la «valeur nette des Canadiens», incluant les droits à pension dans les régimes d'employeur; en mars 2001, déjà, une ESF regroupait les avoirs financiers et non financiers mais pas les régimes d'employeur.

Cette épargne-retraite, d'après les estimations, incluait 604 milliards \$ en droits à pension et 408 milliards \$

accumulés dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Près de 60% des «unités familiales» (familles et personnes seules) bénéficiaient de REER ou de FERR, d'une valeur médiane de 20 000 \$; par ailleurs, 47% disposaient de régimes d'employeur, avec valeur médiane de 49 300 \$.

En outre, l'ajout des régimes d'employeur fait grimper la valeur nette médiane, de 81 000 \$ à 109 200 \$, selon les estimations. Cette valeur nette est ce que touche un particulier ou une famille après avoir vendu tous ses avoirs et avoir payé toutes ses dettes.

INSUFFISANT

Or pour plusieurs, le système public de pension «ne sera pas suffisant pour maintenir le niveau de vie d'avant la retraite»; beaucoup de gens «auront besoin d'épargne-retraite privée»,

surtout celle des employeurs, ainsi que de REER et autres épargnes privées «si elles veulent éviter des perturbations dans leur mode de vie», analyse l'agence.

Quelque 8,7 millions de ménages (sur le total de 12,2 millions) avaient «une forme quelconque d'épargne-retraite», sous forme de régimes d'employeur, de REER ou de FERR.

VALEUR MÉDIANE

En 1999, la valeur médiane de l'épargne-retraite privée chez les unités familiales qui en avaient se situait à 50 000 \$. Elle variait notamment selon l'âge, le revenu et la profession. Cette épargne atteignait un sommet chez ceux dont le soutien principal est âgé de 55 à 64 ans; la médiane de l'épargne-retraite de cette tranche d'âge culminait à 160 300 \$.

Au bas de l'échelle, 3,5 millions d'unités familiales — dont près de la moitié sont des personnes seules — n'avaient pas de régime d'employeur. La plupart avaient aussi des «revenus d'emploi plus faibles»; 71% des unités dont le principal soutien est dans la tranche d'âge 25-64 et dépourvu d'épargne-retraite ont ainsi déclaré des gains d'emploi de moins de 30 000 \$. En outre 78% des gens seuls et sans pension avaient des gains de moins de 20 000 \$.

Monsieur Claude Pinsonneault B.A.A., Adm. A., Pl. Fin., directeur de succursale chez Merrill Lynch, est heureux d'annoncer que messieurs Bernard Morin CA et Raymond Quirion se sont joints à la firme à titre de conseillers financiers.

Annexe 5



INVESTIR DANS Une assurance-vie

par Jerry White
Contact Costco, JANVIER-FÉVRIER 2001

La pire bêtise d'un propriétaire de PME est de bâtir son régime d'épargne-retraite sur un REÉR. Le budget et le mini-budget de l'an 2000 indiquent qu'à la retraite, l'imposition d'un REÉR peut atteindre 49 %, alors qu'elle est moitié moindre pour les gains en capital. Pire: le gouvernement empochera près de la moitié du REÉR ou du FEÉR au décès du possesseur à moins que celui-ci n'ait désigné son conjoint comme bénéficiaire.

L'assurance-vie universelle est le meilleur régime de retraite, d'investissement et de planification fiscale et successorale. Les contributions que l'on y fait ne sont pas déductibles, mais le régime est exempt d'impôts sous tous ses aspects retrait, gain, succession. On devrait investir le produit de la vente de son entreprise dans une assurance-vie universelle, pour générer d'autres gains en capital non imposables. Il faudrait même y virer les remboursements d'impôts des REÉR.

L'assurance-vie universelle n'impose pas de limites au revenu gagné ou au contenu étranger et offre plusieurs autres avantages. Elle inclut de l'assurance temporaire pour couvrir l'impôt à payer au décès et garder l'héritage intact. Le montant de l'assurance n'est ni impossible ni assujéti aux droits successoraux. Le solde de l'assurance après impôts est versé

aux bénéficiaires sans autre ponction fiscale.

Une telle police comprend deux comptes: épargne et investissement. La somme que l'on peut y verser à l'abri de l'impôt dépend de ses gains, de sa santé et de ses actifs, mais elle est substantielle. L'investissement est à l'abri du fisc jusqu'à sa mort, et peut être placé par centaines de milliers de dollars dans des CPG, des index du marché et des options de fonds mutuels (jusqu'à 700).

Au décès, les actifs - pour lesquels aucun impôt n'a été payé - peuvent être légués à qui bon nous semble, libres de charges fiscales et de droits successoraux, conformément à (article 148 de la Loi de l'impôt).

"Oubliez le mythe des REÉR. La non-imposition est toujours préférable et l'assurance-vie universelle la rend possible."

-Jerry White

Si, avec l'âge, on a besoin d'argent, on peut utiliser la police en nantissement: la société d'assurance permettra que l'on emprunte jusqu'à 90 % de la valeur accumulée, gains en capital inclus; l'intérêt sera capitalisé jusqu'au décès. L'emprunt est non imposable. En le retirant mensuellement, on obtient un régime de retraite sans impôt. Au décès, la société d'assurance remboursera le

capital emprunté et les intérêts, sans risque pour les biens ou les héritiers.

"Les gens d'affaires font souvent l'erreur d'augmenter leur salaire pour investir."

-Brian Costello

Cela s'appelle un régime d'assurance-vie universelle autogéré. Pour ceux qui ont des actifs substantiels dans des REÉR ou des FEÉR, il existe des moyens de faire un important retrait sans impôt, afin que l'argent puisse croître à l'abri du fisc et en sortir sans impôt. On appelle cela briser le piège des REÉR et des FEÉR.

Ce piège, évitez-le: oubliez le mythe du REÉR. La non-imposition est toujours préférable et l'assurance-vie universelle la rend possible.

Jerry White a enseigné à l'Université de Toronto, est animateur de Money talks: Coast to Coast (Le pouvoir de l'argent: de l'Atlantique au Pacifique) et auteur des bestsellers Death & Taxe 2000 (La mon et les impôts en 2000) et What the Rich Do (Ce que font les riches)

Annexe 6

RÉSUMÉ DU BUDGET FÉDÉRAL – HIVER 2003

Les règles de calcul des facteurs d'équivalence pour services passés en vertu de RPA à prestations déterminées seront modifiées pour exclure les hausses de prestations découlant directement du relèvement de la pension maximale.

1.6.2 Décaissements assimilables à ceux d'un FERR pour un RPA à cotisations déterminées

Le budget propose d'autoriser le paiement de prestations de retraite dans le cadre de RPA à cotisations déterminées de la même manière que dans le cadre d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Un participant devra retirer de son compte à cotisations déterminées un montant minimal chaque année au plus tard à compter de l'année de son 70^e anniversaire. Le montant minimal sera calculé d'après les règles existantes qui s'appliquent aux FERR.

Cette mesure permettra également aux anciens participants qui avaient transféré leurs comptes à cotisations déterminées dans un REER ou dans un FERR de retourner ces sommes dans un régime de retraite, sous réserve de la nouvelle exigence de décaissement assimilable à celle s'appliquant aux FERR.

Les changements proposés s'appliqueront après 2003.

1.6.3 Régimes d'épargne à impôts prépayés

Le budget propose des mesures pour hausser les limites s'appliquant aux régimes de pension agréés et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite pour aider les Canadiens à épargner.

Les régimes d'épargne à impôts prépayés (REIP), comme les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), ne prévoient aucune déduction au titre des cotisations (ce qui signifie que l'impôt sur les cotisations est « prépayé »), mais le revenu d'intérêt généré par le régime et les montants qui en sont retirés ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement entend étudier ces questions et mener des consultations pour déterminer si les REIP pourraient constituer un mécanisme utile et approprié qui permettrait de favoriser l'épargne chez les Canadiens.

1.7 Roulement des gains en capital relatifs aux placements dans des petites entreprises

Pour faciliter l'accès au capital de risque, la mesure concernant le roulement des gains en capital sera élargie de façon à :

- éliminer le plafond de 2 millions de dollars applicable au placement initial à l'égard duquel le report est autorisé;
- éliminer le plafond de 2 millions de dollars applicable au montant qui peut être réinvesti dans des actions d'une petite entreprise admissible;
- permettre que le réinvestissement puisse être effectué à tout moment au cours de l'année où la disposition est effectuée ou dans les 120 jours suivant la fin de cette année.

Ces modifications s'appliqueront aux dispositions effectuées après le 18 février 2003.

1.8 Dispositions touchant les avantages et frais relatifs à l'usage d'une automobile

Il se peut que les plafonds actuels de la déduction pour frais d'usage d'une automobile soient trop limitatifs ou que l'avantage imposable soit excessif. Par conséquent, le budget propose trois modifications visant à améliorer l'équité de l'application des dispositions relatives aux automobiles.

1.8.1 Frais pour droit d'usage d'une automobile lorsque l'usage personnel est limité ou restreint

Le budget propose d'autoriser l'application des frais réduits pour droit d'usage d'une automobile dans la mesure où l'usage personnel ne dépasse pas 20 000 kilomètres par année et que l'automobile est utilisée principalement (c.-à-d. à plus de 50 %) dans le cadre d'une charge ou d'un emploi. Par exemple, si un véhicule est utilisé pour effectuer 25 000 kilomètres par année dans le cadre d'un emploi et 15 000 kilomètres par année pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail et à d'autres fins personnelles, les frais pour droit d'usage d'une automobile représenteront 75 % (15 000 divisé par

Annexe 7

Estimé de la valeur des REER détenus par les Québécois à la fin de 2003

En millions de dollars

Année	Retrait	Dépôt	Taux +2%	Cumulatif dépôts	Moins retraits
2003	1 525 214 \$	6 082 214 \$	5.55%	458 465 519 \$	456 940 305 \$
2002	1 525 214 \$	6 082 214 \$	5.33%	428 276 402 \$	426 751 188 \$
2001	1 446 396 \$	6 295 085 \$	6.91%	400 522 174 \$	399 075 778 \$
2000	1 678 373 \$	6 513 259 \$	8.04%	368 339 817 \$	366 661 444 \$
1999	1 584 803 \$	5 869 165 \$	6.83%	334 415 857 \$	332 831 054 \$
1998	1 459 803 \$	5 414 487 \$	6.90%	307 166 366 \$	305 706 563 \$
1997	1 160 476 \$	5 284 967 \$	6.28%	281 925 425 \$	280 764 949 \$
1996	1 092 292 \$	4 724 585 \$	7.48%	259 981 710 \$	258 889 418 \$
1995	986 851 \$	4 276 759 \$	10.85%	237 163 869 \$	236 177 018 \$
1994	995 878 \$	3 712 647 \$	6.18%	209 673 506 \$	208 677 628 \$
1993	922 748 \$	3 263 882 \$	9.09%	193 757 221 \$	192 834 473 \$
1992	836 254 \$	2 998 631 \$	9.54%	174 348 384 \$	173 512 130 \$
1991	831 966 \$	2 711 792 \$	12.09%	156 165 496 \$	155 333 530 \$
1990	772 874 \$	2 424 953 \$	12.81%	136 609 732 \$	135 836 858 \$
1989	727 483 \$	2 138 114 \$	12.58%	118 672 229 \$	117 944 746 \$
1988	682 092 \$	2 038 050 \$	11.04%	103 273 353 \$	102 591 261 \$
1987	636 701 \$	1 937 986 \$	9.85%	90 967 491 \$	90 330 790 \$
1986	591 310 \$	1 837 922 \$	11.88%	80 872 657 \$	80 281 347 \$
1985	545 919 \$	1 737 858 \$	12.27%	70 447 256 \$	69 901 337 \$
1984	500 528 \$	1 637 794 \$	12.23%	61 010 210 \$	60 509 682 \$
1983	455 137 \$	1 537 730 \$	12.28%	52 723 972 \$	52 268 835 \$
1982	409 746 \$	1 437 666 \$	17.95%	45 419 851 \$	45 010 105 \$
1981	364 355 \$	1 337 602 \$	15.06%	37 070 050 \$	36 705 695 \$
1980	318 964 \$	1 237 538 \$	14.79%	30 880 415 \$	30 561 451 \$
1979	273 573 \$	1 137 474 \$	12.08%	25 664 121 \$	25 390 548 \$
1978	228 182 \$	1 107 362 \$	9.70%	21 760 564 \$	21 532 382 \$
1977	182 791 \$	1 077 250 \$	9.57%	18 729 068 \$	18 546 277 \$
1976	137 400 \$	1 047 138 \$	10.13%	16 015 995 \$	15 878 595 \$
1975	92 009 \$	1 017 026 \$	8.16%	13 495 670 \$	13 403 661 \$
1974	46 618 \$	986 914 \$	8.75%	11 460 480 \$	11 413 862 \$
1973	1 227 \$	956 802 \$	7.48%	9 551 458 \$	9 550 231 \$
1972		926 690 \$	6.76%	7 929 929 \$	7 929 929 \$
1971		896 578 \$	7.05%	6 501 119 \$	6 501 119 \$
1970		866 466 \$	9.95%	5 176 396 \$	5 176 396 \$
1969		836 354 \$	8.71%	3 841 489 \$	3 841 489 \$
1968		806 242 \$	8.35%	2 697 349 \$	2 697 349 \$
1967		776 130 \$	6.92%	1 683 236 \$	1 683 236 \$
1966		746 018 \$	6.99%	798 165 \$	798 165 \$

Notes:

- a) Les montants de dépôts et de retraits antérieurs à 1991 sont des estimés.
- b) Le taux de rendement utilisé est celui des obligations du Canada plus 2%.
- c) J'ai capitalisé les rendements annuellement seulement.